

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

*Direction des ressources humaines
et de l'organisation*

Sous-direction des espaces naturels

Bureau des milieux aquatiques

Décision n° 58 du 9 juin 2010 portant délégation générale de signature

NOR : DEVU1016314S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2002-623 du 25 avril 2002 relatif à l'agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 ;

Vu le décret du 8 septembre 2008 portant nomination de M. François DELARUE en qualité de président du conseil d'administration de l'agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, nommant M. Didier BELLIER-GANIERE, administrateur civil, en qualité de directeur général adjoint de l'agence foncière et technique de la région parisienne,

Décide :

Article 1^{er}

En application de l'article 15 du décret du 25 avril 2002 relatif à l'agence foncière et technique de la région parisienne, délégation permanente et générale est donnée à M. Didier BELLIER-GANIERE, directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relevant des fonctions du directeur général, à l'exception des actes contractuels et conventionnels relatifs au personnel et des décisions relatives aux actions en justice.

Article 2

Cette délégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 9 juin 2010.

En trois exemplaires originaux.

Le président-directeur général,
F. DELARUE